



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 14-mai-2015

Date de révision 01-dec.-2020

Numéro de révision 2

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Vitrified or Resin Bond Abrasive Honing Stone

Synonymes Product Identifier SDS084

Contient Silice, cristobalite, Quartz, Polymère urée-formaldéhyde

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Outil abrasif utilisé en rodage.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur
Sunnan SAS
Domaine Technologique de Saclay
Bâtiment Apollo
4, Rue René Razel
91892 SACLAY
+33 169 30 00 00

Fournisseur
Sunnan SAS
Domaine Technologique de Saclay
Bâtiment Apollo
4, Rue René Razel
91892 SACLAY
+33 169 30 00 00
website: www.sunnen.fr

website: www.sunnen.fr

website: www.sunnen.fr

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

info@sunnen.fr

Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 69 30 00 00

Téléphone en cas d'urgence Email: www.sunnen.fr

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

L'utilisation en aval de ce produit, les résultats des éléments dangereux émis dans certaines conditions de traitement, incluant sans y être limités : abrasion, découpe, soudage, sablage, brûlure, meulage ou broyage. Les classifications ci-dessous concernent l'utilisation pendant ces processus.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage

L'utilisation en aval de ce produit, les résultats des éléments dangereux émis dans certaines conditions de traitement, incluant sans y être limités : abrasion, découpe, soudage, sablage, brûlure, meulage ou broyage. Les classifications ci-dessous concernent l'utilisation pendant ces processus.



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Conseils de prudence

P302 + P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon

P322 - Mesures spécifiques (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette)

P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette)

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P264 - Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

2.3. Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Aluminium (trioxyde de di-)	215-691-6	1344-28-1	0-96		donnée non disponible
Soufre	231-722-6	7704-34-9	0-45	Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 3 (H412)	donnée non disponible
Polymère de phénol-formaldéhyde	-	9003-35-4	0-30	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	donnée non disponible
Frittés chimiques (sans plomb)	266-047-6	65997-18-4	10-15	Not Classified	donnée non disponible
Quartz	238-878-4	14808-60-7	0-8.75	STOT RE 2 (H373) Carc. 1A (H350i)	donnée non disponible
Titane(dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	0-5.25		donnée non disponible
Silice, cristobalite	238-455-4	14464-46-1	0-4.38	STOT RE 2 (H373) Carc. 1A (H350i)	donnée non disponible
Oxyde de chrome (III)	215-160-9	1308-38-9	0-1.84		donnée non disponible
Polymère urée-formaldéhyde	-	9011-05-6	0-1.7		donnée non disponible
Aluminium	231-072-3	7429-90-5	0-1.65	Pyr. Sol. 1 (H250) Water-react. 2 (H261) T Flam. Sol. 1 (H228)	donnée non disponible
Carbonate de lithium	209-062-5	554-13-2	0.1-1.0		donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En tant qu'objet solide, la pierre de rodage ne présente aucun danger aux températures normales. Cependant, en cas de modification pour utilisation par abrasion, broyage, découpe ou transformation de quelque autre façon créant des poussières ou émanations potentiellement dangereuses, ils peuvent entraîner une exposition par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou les yeux. Les informations ci-dessous concernent ces cas.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants

Irritation cutanée. Irritation/réactions oculaires.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Aucun en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute inhalation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucun(e) exigé(e).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Aucun requis sous l'utilisation normale En cas d'exposition aux poussières : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelle s'appliquent à certains des composants résultant de l'abrasion, de la coupe ou du broyage produisant des poussières ou des émanations.

Nom Chimique	Union Européenne	L'Autriche	Belgique	Chypre	Le Danemark
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1		STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4		STEL: 1.5 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ Skin			TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.005 mg/m ³
Quartz 14808-60-7		TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carc*
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 6 mg/m ³
Silice, cristobalite 14464-46-1		TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³		TWA: 0.15 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ Carc*
Oxyde de chrome (III) 1308-38-9	TWA 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³			
Aluminium 7429-90-5		STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Grece
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1		TWA: 10 mg/m ³	MAK: 4 mg/m ³ MAK: 1.5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4	TWA: 0.01 ppm TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ Skin	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ Ceiling / Peak: 4 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.02 mg/m ³ Ceiling / Peak: 1.6 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.16 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.4 mg/m ³ TWA: 0.005 mg/m ³ TWA: 0.03 mg/m ³ Skin		
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	Carc*		
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³	Carc*		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Silice, cristobalite 14464-46-1	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	Carc*		
Oxyde de chrome (III)	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³		

1308-38-9					
Aluminium 7429-90-5	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³ Repr*		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Nom Chimique	L'Irlande	L'Italie	Lithuania	le Luxembourg	Malte
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³		
Soufre 7704-34-9			TWA: 6 mg/m ³ FS*		
Polymère de phénol-formaldéhyde 9003-35-4			TWA: 3 mg/m ³		
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ STEL: 0.03 mg/m ³ STEL: 0.006 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 0.45 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³			
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.1 mg/m ³		
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Carc*	TWA: 5 mg/m ³		
Silice, cristobalite 14464-46-1	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³		
Oxyde de chrome (III) 1308-38-9	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³			
Aluminium 7429-90-5	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Carc*	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³		
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Carc*	TWA: 10 mg/m ³
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4	TWA: 0.0028 mg/m ³ TWA: 0.15 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.01 mg/m ³ STEL: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³ STEL: 1 ppm STEL: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.25 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³ TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Carc*	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Carc*	TWA: 10 mg/m ³
Silice, cristobalite 14464-46-1	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.05 mg/m ³ Carc*	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³

Oxyde de chrome (III) 1308-38-9	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Aluminium 7429-90-5		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom Chimique	La Suisse		Suède		Le Royaume Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	STEL: 24 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³		LLV: 5 mg/m ³ LLV: 2 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4	STEL: 0.8 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.015 mg/m ³ TWA: 0.004 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ Skin				TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.025 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.15 mg/m ³
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³ Carc*		LLV: 0.1 mg/m ³ Carc*		TWA: 0.1 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 3 mg/m ³		LLV: 5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
Silice, cristobalite 14464-46-1	TWA: 0.15 mg/m ³ Carc*		LLV: 0.05 mg/m ³ Carc*		
Oxyde de chrome (III) 1308-38-9	TWA: 0.5 mg/m ³				TWA: 0.5 mg/m ³
Aluminium 7429-90-5	TWA: 3 mg/m ³		LLV: 5 mg/m ³ LLV: 2 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

Nom Chimique	Union Européenne	Autriche	Bulgarie	La Croatie	Czech Republic
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1		60 µg/g Creatinine urine after end of work day, at the end of a work week/end of the shift Aluminum dust and smoke lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50, dust and smoke			
Quartz 14808-60-7		lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50, dust			
Aluminium 7429-90-5		60 µg/g Creatinine urine after end of work day, at the end of a work week/end of the shift Aluminum dust and smoke lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor (FEV1), FEV1%FVC, MEF50, dust and smoke		200 mg/L urine at the end of the shift Aluminum	
Nom Chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Gibraltar

<p>Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4</p>			<p>0.05 mg/g creatinine urine end of workweek Metabolites of inorganic Arsenic Background noise on non-exposed subjects 0.05 mg/g creatinine urine end of shift at end of workweek Vanadium 400 µg/L blood Lead biological limit value, men 300 µg/L blood Lead biological limit value, women 200 µg/L blood Lead medical surveillance value, men 100 µg/L blood Lead medical surveillance value, women 0.005 mg/g creatinine urine not critical Cadmium Background noise on non-exposed subjects 0.005 mg/L blood not critical Cadmium Background noise on non-exposed subjects</p>		
<p>Oxyde de chrome (III) 1308-38-9</p>			<p>0.01 mg/g creatinine urine Total Chromium augmented during shift (soluble aerosol, Background noise on non-exposed subjects) 0.03 mg/g creatinine urine end of shift at end of workweek Total Chromium soluble aerosol, Background noise on non-exposed subjects</p>		
<p>Nom Chimique</p>	<p>Hungary</p>	<p>Irlande</p>	<p>Italie</p>	<p>Lettonie</p>	<p>Luxembourg</p>
<p>Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4</p>			<p>(ACGIH:) 30 µg/100 mL blood not critical Lead Note: Women of child bearing potential, whose blood Pb exceeds 10 µg/dL, are at risk of delivering a child with a blood Pb over the current Centers for Disease Control guideline of 10 µg/dL. If the blood Pb of such children remains elevated, they may be at increased risk of cognitive deficits. The blood Pb of these children should be closely monitored and appropriate steps should be taken to minimize the child's exposure to environmental lead. (ACGIH:) 5 µg/g</p>		

			Creatinine urine not critical Cadmium Background (ACGIH:) 5 µg/L blood not critical Cadmium Background		
Nom Chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4					5 µg/g Creatinine urine end of shift Cadmium 5 µg/L blood end of shift Cadmium 2 mg/L urine end of shift Protein
Aluminium 7429-90-5					200 µg/L urine end of shift Aluminium
Nom Chimique	la Slovaquie	Espagne	La Suisse	Royaume Uni	
Frittés chimiques (sans plomb) 65997-18-4		5 µg/g Creatinine urine not critical Cadmium 3;F 5 µg/L blood not critical Cadmium 3;F	50 µg/L urine end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) inorganic Arsenic and Methylated metabolite 20 µg/L whole blood end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Manganese Q		
Aluminium 7429-90-5	60 µg/g creatinine urine not critical Aluminium		60 µg/g creatinine urine no restrictions Aluminium		

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Douches de sécurité, stations lave-œil et systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Aucune protection cutanée n'est normalement exigée pour les expositions courtes en cas de rodage à l'huile. Porter impérativement gants et vêtements de protection en cas de génération de poussières par une opération quelle qu'elle soit.

Protection des mains Gants de protection.

Protection respiratoire N'est pas normalement requis lors du rodage à l'huile. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide (sous pression)	Aspect	Variable.
Odeur	inodore		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	

Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Hydrosolubilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	
9.2. Autres informations		
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible	

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou divulguées le concernant.

Inhalation

Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation de particules respirables de poussières peut provoquer une fibrose pulmonaire. L'inhalation des émanations peut entraîner la fièvre des fondeurs, caractérisée par des symptômes grippaux et un goût métallique dans la bouche, une fièvre, des frissons, une toux, une faiblesse, des douleurs poitrinaires, des douleurs musculaires ou une hyperleucocytose.

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
--------------	-----------	-------------	---------------------

Soufre	> 3000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 9.23 mg/L (Rat) 4 h
Polymère de phénol-formaldéhyde	> 5 g/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat)	
Quartz	-		
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Carbonate de lithium	= 525 mg/kg (Rat)		> 2.17 mg/L (Rat) 4 h

Sensibilisation Pas d'information disponible.
effets mutagènes Pas d'information disponible.
effets cancérogènes Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible.

Toxicité pour le développement Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Pas d'information disponible.

Effets sur l'organe-cible Yeux. Peau. Système respiratoire.

Danger en cas d'aspiration Pas d'information disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Sous sa forme actuelle (solide), le produit n'est pas supposé être un danger pour l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Aluminium (trioxyde de di-)		LC50 96 h: > 100 mg/L semistatic (Salmo trutta)		LC50 48 h: > 100 mg/L (daphnia magna)
Soufre	-	LC50: 866 mg/L Brachydanio rerio 96 h static LC50: <14 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: >180 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14. Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU non réglementé.
14.2. Nom d'expédition non réglementé.
14.3. Classe de danger non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage non réglementé.
 Description Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Inventaires internationales

TSCA Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)
DSL/NDSL Est conforme à (aux)
PICCS indéterminé
ENCS indéterminé
La Chine Est conforme à (aux)
AICS indéterminé
KECL indéterminé

Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)
EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (a,b,c) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 14-mai-2015

Date de révision 01-dec.-2020

Révision sections de la FDS mises-à-jour, 3.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du

28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité